



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des politiques de l'environnement

**Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe****Dix-septième réunion**

Genève, 30 et 31 mai 2022

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

**Compte rendu des préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement organisée****par la Commission économique pour l'Europe****(Nicosie, 5-7 octobre 2022) : projet de déclaration****ministérielle de la troisième Réunion de haut niveau****des ministères de l'éducation et de l'environnement****Projet de déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable\****Résumé*

À sa quinzième réunion (Genève (hybride), 19 et 20 octobre 2020), le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable a convenu de demander à ses membres s'ils souhaitaient participer au processus de rédaction de la déclaration ministérielle<sup>a</sup> devant être établie pour examen à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, qui se tiendrait dans le cadre de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 3 au 5 novembre 2021)<sup>b</sup>. À sa seizième réunion (Genève, 10 et 11 mai 2021), le Comité directeur a approuvé le contenu et l'esquisse du projet de déclaration ministérielle, qui serait fondée sur la déclaration ministérielle adoptée à la deuxième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Batumi (Géorgie), 8 juin 2016)<sup>c</sup>.

Le présent document contient le texte du projet de déclaration ministérielle approuvé par le groupe de rédaction et la Présidente. Le texte tient compte des commentaires soumis par les membres du Comité directeur après le 1<sup>er</sup> mars 2022, date à laquelle le projet initial avait été communiqué au Comité.

---

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable devrait examiner le projet de déclaration ministérielle à sa dix-septième session et établir la version définitive qu'il soumettra pour examen à la Réunion de haut niveau à Nicosie.

---

<sup>a</sup> ECE/CEP/AC.13/2020/2, par. 52, disponible en anglais à l'adresse [https://unece.org/sites/default/files/2022-01/ece\\_cep\\_ac.13\\_2020\\_2\\_adv\\_edited\\_version.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-01/ece_cep_ac.13_2020_2_adv_edited_version.pdf).

<sup>b</sup> En raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la Conférence a été reportée et se tiendra du 5 au 7 octobre 2022.

<sup>c</sup> ECE/CEP/AC.13/2021/2, par. 57.

*Nous*, ministres responsables de l'éducation et de l'environnement dans les pays de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), réunis à Nicosie dans le cadre de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »,

*Rappelant* les décisions de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », tenue à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007, notamment la Déclaration intitulée « Construire des passerelles pour l'avenir » (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8) et la Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1), ainsi que les décisions de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », tenue à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016, notamment la Déclaration intitulée « Plus pur, plus vert, plus futé ! » (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1) et la Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2), dans lesquelles les ministres responsables de l'éducation et de l'environnement, à la session conjointe sur l'éducation au service du développement durable (EDD), préconisaient la tenue régulière à l'avenir de segments ministériels sur l'EDD, de préférence dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe », et exhortaient les pays à intensifier encore leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à tous les niveaux,

*Conscients* de l'importance de l'éducation dans la réalisation du développement durable et prenant acte du cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030), approuvé par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à sa quarantième session, tenue à Paris du 12 au 27 novembre 2019, et de la « Déclaration de Berlin sur l'éducation en vue du développement durable » adoptée par la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable, organisée en ligne par l'UNESCO et par le Gouvernement allemand du 17 au 19 mai 2021,

*Rappelant* la résolution 76/209 de l'Assemblée générale portant sur l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (adoptée le 17 décembre 2021)<sup>1</sup> et les résolutions antérieures sur l'EDD,

*Ayant connaissance* de la proposition de la Commission européenne en faveur d'une recommandation du Conseil sur l'apprentissage au service de la durabilité environnementale<sup>2</sup>,

*Notant* avec une vive préoccupation les effets négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur la santé, la sécurité et le bien-être, ainsi que le bouleversement des sociétés et des économies et les conséquences dévastatrices pour la vie et les moyens de subsistance des populations qu'elle entraîne, et le fait que ce sont les pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés par cette pandémie,

*Notant également* avec une vive préoccupation que la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de la biodiversité et de la pollution vient de ces trois phénomènes dont l'humanité est elle-même responsable, qui sont étroitement liés entre eux et qui représentent un risque inacceptable pour le bien-être des générations actuelles et futures,

*Considérant* les fermetures d'écoles sans précédent à l'échelle mondiale causées par la pandémie, qui ont entraîné d'importants retards dans les apprentissages, en particulier pour les filles et les membres de groupes vulnérables, et une hausse des taux d'abandon scolaire, avec des répercussions en matière de durabilité,

*Préoccupés* par les risques qui pèsent sur l'éducation et l'EDD, en particulier le sous-financement pendant les situations d'urgence et de crises humanitaires,

<sup>1</sup> A/RES/76/209.

<sup>2</sup> Commission européenne, COM(2022) 11 final, 2022/0004 (NLE), Bruxelles, 14 janvier 2022. Disponible à l'adresse <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-5325-2022-INIT/fr/pdf>.

*Réaffirmant* l'ambition des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en élaborant et en appliquant des stratégies de relèvement durables et inclusives, notamment en matière d'EDD, qui permettent d'avancer plus rapidement vers la mise en œuvre intégrale du Programme 2030, de réinventer nos sociétés, de promouvoir des économies vertes, porteuses de transformation et axées sur le respect du bien-être de tous dans les limites des ressources de notre planète, et de contribuer à réduire le risque de nouveaux chocs, crises et pandémies et à renforcer la résilience face à ces phénomènes,

*Conscients* à la fois du rôle central que joue le Comité directeur de la CEE pour l'éducation au service du développement durable dans la promotion de l'EDD dans la région, moyennant une coopération fructueuse avérée entre les secteurs de l'environnement et de l'éducation, et de la contribution importante qu'apportent d'autres secteurs et acteurs concernés, tout particulièrement les éducateurs, les organisations non gouvernementales et leurs réseaux, les entreprises, les jeunes et les médias,

*Sachant* qu'il importe d'autonomiser les populations marginalisées et vulnérables, notamment les filles et les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes touchées par des conflits armés, des crises ou des catastrophes naturelles, en leur offrant des possibilités et des environnements d'apprentissage adéquats, ainsi que des cadres résilients, sains et durables et une EDD de qualité et propre à transformer les perceptions liées au genre,

*Soulignant* le rôle central de la jeunesse, véritable catalyseur de changement, dans la création d'un avenir meilleur et résilient, et considérant qu'il importe de donner aux jeunes les moyens de participer activement à la formulation et à l'application des politiques et pratiques en matière de développement durable, ce que reconnaît également le choix de 2022 comme Année européenne de la jeunesse,

*Prenant en considération* l'accent que le Comité directeur a mis sur le rôle des jeunes en créant la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'éducation au service du développement durable, dans le but de mobiliser les jeunes et encourager leur participation à l'EDD dans la région,

*Soulignant* qu'il importe de poursuivre la coopération entre la CEE, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la mise en œuvre du Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 (ECE/CEP/AC.13/2022/3)<sup>3</sup> et du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation en vue du développement durable pour 2030 et de sa feuille de route, ainsi que les initiatives nationales en matière d'EDD pour 2030 lancées par les États membres de l'UNESCO (A/C.2/76/L.17),

*Appuyant* les efforts visant à renforcer les synergies avec d'autres processus mondiaux et régionaux qui soutiennent l'EDD et le développement durable, notamment le processus « Un environnement pour l'Europe », la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable et son plan d'action, Éducation 2030 – Déclaration d'Incheon : Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous et le Cadre d'action Éducation 2030, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les engagements ministériels en matière d'éducation pris à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention (Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 31 octobre-12 novembre 2021), la Déclaration de Kunming « Civilisation écologique : bâtir un avenir commun pour toutes les formes de vie sur Terre », adoptée à la quinzième réunion (partie I) de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming (Chine), 11-15 octobre 2021), ainsi que les textes issus de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et d'autres processus internationaux, régionaux et nationaux pertinents,

*Tenant compte* des difficultés et des besoins persistants recensés par les États membres dans leurs rapports nationaux de mise en œuvre, en ce qui concerne le renforcement des cadres réglementaires, les compétences des éducateurs en matière d'EDD, la qualité des

<sup>3</sup> [https://unece.org/sites/default/files/2022-03/ece\\_cep\\_ac.13\\_2022\\_3\\_adv\\_edited.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-03/ece_cep_ac.13_2022_3_adv_edited.pdf).

mécanismes d'évaluation des résultats d'apprentissage, la généralisation d'une approche globale du développement durable à l'échelle d'un établissement scolaire ou d'une institution, le soutien à la recherche sur l'EDD, la promotion de la participation des jeunes à la prise de décisions, l'accélération de la transition vers une économie et une société vertes et numériques, fondée sur des environnements d'apprentissage porteurs de transformation, considérant aussi que certains pays, en particulier les pays en transition, peuvent encore avoir besoin d'un soutien pour mener à bien les activités pertinentes,

1. *Soutenons fermement* la poursuite et l'intensification des efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional (CEE), en synergie avec les actions pertinentes prises aux niveaux mondial et sous-régional (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union européenne et l'Espace économique européen, l'Europe centrale et orientale, la Méditerranée, l'Asie centrale) et au niveau national ;

2. *Adoptons* le Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030 ;

3. *Sommes conscients* de la grande importance des questions abordées dans le Cadre et de la nécessité de mobiliser d'urgence des ressources politiques et financières pour renforcer la contribution de l'éducation au service du développement durable (EDD) à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, et ainsi tirer pleinement parti du fait qu'elle puisse véritablement contribuer à la résolution des multiples crises et défis liés à la réalisation du développement durable ;

4. *Nous engageons* à continuer de promouvoir et renforcer les efforts visant à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD, en appuyant les institutions, les systèmes éducatifs et les éducateurs à tous les niveaux, dans les écoles, les collèges, les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels et les universités, et au-delà, afin de mettre à profit les bonnes pratiques et expériences positives axées sur l'apprenant qui rendent l'apprentissage plus pertinent et plus intéressant, et d'aider réellement les apprenants à acquérir les connaissances, les compétences, l'état d'esprit et les comportements nécessaires pour assurer l'indispensable transition verte à grande échelle et un avenir plus durable ;

5. *Nous engageons également* à examiner attentivement les études et les évaluations mondiales, régionales, sous-régionales et nationales sur les effets et conséquences des crises humanitaires sanitaires et sociales, telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sur l'éducation et l'environnement, et à tirer parti des enseignements tant négatifs que positifs qui en ressortent, ainsi qu'à :

a) Veiller à ce que le contenu et la pédagogie d'une EDD fondée sur des valeurs soient enrichis et consolidés et s'attaquent aux causes profondes de la pandémie de COVID-19 et de crises similaires (en mettant l'accent sur le rapport entre nature et société) ;

b) Optimiser le financement et la disponibilité des ressources, investir dans l'éducation et la formation en matière de développement durable et en renforcer la résilience et la préparation, notamment au moyen de plateformes d'apprentissage accessibles, de formats d'apprentissage numériques ou hybrides, en assurant un accès universel et sur un pied d'égalité à Internet à un coût abordable et dans de bonnes conditions de sécurité, ainsi qu'en mettant en place des programmes de perfectionnement spécialement conçus pour les éducateurs ;

c) Promouvoir des conditions et des pratiques plus saines, plus vertes et plus sûres dans les milieux scolaires et en dehors de ceux-ci ;

d) Assurer les interventions éducatives nécessaires pour accélérer les changements de mode de vie indispensables, transformer les systèmes sociaux et économiques actuellement surtout axés sur la croissance économique au détriment de la planète et les réorienter vers un avenir durable, améliorer notre relation avec la nature, comprendre sa valeur et placer cette valeur au cœur de nos décisions afin de créer un environnement postpandémique plus sûr et durable ;

6. *Réaffirmons* la pertinence et l'importance de toutes les questions et de tous les thèmes (horizontaux et verticaux) recensés dans la Stratégie pour l'EDD ;

7. *Considérons* que les changements climatiques, la biodiversité et la connaissance des océans (voir aussi la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes) sont des enjeux essentiels prioritaires au niveau mondial comme au niveau de la CEE, car ils sont liés entre eux et exigent que presque tous les objectifs de développement durable soient combinés dans des approches éducatives intégrées et interdisciplinaires, associant par exemple le développement durable à la culture et à l'économie circulaire, ou rapprochant la question des changements climatiques des aspects sécuritaires de l'interaction eau-énergie-alimentation-écosystèmes ;

8. *Nous engageons* à concentrer nos efforts, à promouvoir et à réaliser des progrès concrets dans les quatre domaines ou volets d'action prioritaires définis par le Comité directeur et énoncés ci-après, et à renforcer le rôle des jeunes dans ces domaines de sorte qu'ils participent plus activement à la planification et à l'intégration des politiques et des mesures d'EDD aux niveaux national et régional :

a) Établir un lien entre EDD et éducation de qualité en intégrant l'EDD dans les normes, cadres et ressources relatifs à la qualité associés aux examens institutionnels et aux évaluations formelles de la qualité, et en associant effectivement tous ceux qui veillent à l'amélioration de la qualité dans le domaine de l'éducation et en portent la responsabilité aux niveaux national et international ;

b) Mettre en œuvre l'EDD dans tous les programmes d'éducation et de formation et dans tous les établissements d'enseignement formel, non formel et informel, selon une approche paninstitutionnelle qui vise à renforcer l'aspect « développement durable » dans la culture générale des établissements d'enseignement au moyen de programmes d'apprentissage, d'une gouvernance et d'infrastructures adaptés ainsi que de relations avec les sociétés et les réseaux pertinents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements ; mettre à profit les enseignements tirés de l'approche paninstitutionnelle mise en œuvre dans la région de la CEE ; établir des cadres adaptés et cohérents pour la promouvoir ; associer les éducateurs et toutes les parties prenantes, en particulier les jeunes, aux plans paninstitutionnels visant à promouvoir l'EDD dans leurs institutions respectives ; et renforcer la coopération entre les systèmes éducatifs formel et non formel ;

c) Veiller, par des cadres et des moyens institutionnels et opérationnels appropriés, à ce que l'éducation numérique et les technologies de l'information et de la communication soient déployées et utilisées de manière systématique, équilibrée et intégrée, à l'appui des processus nécessaires pour améliorer l'apprentissage et l'EDD, en particulier en supprimant les obstacles qui entravent l'accès aux technologies numériques et en améliorant les possibilités d'apprentissage mixte et l'accès aux pratiques et aux ressources éducatives libres, tout en faisant connaître les effets déterminants positifs et éventuellement négatifs que la technologie, et en particulier les technologies de l'information et de la communication, peuvent avoir sur l'apprentissage au service d'un avenir durable ;

d) Mettre en lien l'EDD et le développement économique et social, en s'intéressant aux domaines de l'entrepreneuriat, de l'emploi, des affaires, des finances et des politiques qui influencent les sources du bien-être et en recensant les approches fonctionnelles, les lignes directrices, les projets et les organisations qui favorisent les connaissances, valeurs, attitudes, qualifications et compétences requises dans les nouveaux emplois liés à l'économie verte et circulaire et aux technologies vertes, et qui contribuent aux transformations vertes nécessaires et au développement durable ;

9. *Mettons l'accent* sur la mise en œuvre des quatre volets prioritaires du Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD de 2021 à 2030, et à cette fin :

a) Demandons à la CEE de continuer à offrir les services d'appui de son secrétariat afin de faire progresser encore l'EDD dans la région ;

b) Demandons aux États membres de mettre à jour leurs stratégies nationales en matière d'EDD conformément au nouveau cadre d'application 2021-2030 ;

c) Engageons les États membres à créer des synergies et à mettre en place des réseaux de collaboration en échangeant des idées, des bonnes pratiques et des projets concernant les domaines prioritaires du nouveau cadre d'application 2021-2030 ;

d) Engageons les États membres à renforcer à tous les niveaux de gouvernance la collaboration multisectorielle et pluridisciplinaire en matière d'EDD avec les ministères de l'éducation et de l'environnement, et avec tous les autres ministères qui agissent sur le développement durable, afin de garantir la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics qui est essentielle à la mise en œuvre de l'EDD dans tous les pays de la région ;

e) Engageons les États membres à consolider la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD en nommant des points de contact nationaux représentant la jeunesse et à appuyer les activités menées par les jeunes pour promouvoir l'EDD aux niveaux régional, sous-régional et national ;

f) Invitons les États membres à continuer de rendre régulièrement compte à la CEE des progrès accomplis au niveau national dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD, dans le cadre du mécanisme de notification existant, mis à jour de manière à refléter les domaines prioritaires du nouveau cadre d'application 2021-2030, et sur la base de l'expérience tirée de la méthode de suivi et d'évaluation précédente, tout en veillant à ce que les données des rapports puissent être comparées à celles fournies dans le cadre de précédents exercices de présentation de rapports nationaux sur la mise en œuvre à la CEE ;

g) Invitons la CEE à renforcer encore la coopération avec l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Union européenne, le Comité méditerranéen pour l'éducation au service du développement durable et d'autres organismes pertinents (par exemple, le réseau des anciens membres du Programme de formation à l'encadrement concernant l'éducation au service du développement durable en Asie centrale) ;

h) Demandons au Comité directeur d'établir, avec le concours du secrétariat de la CEE, un plan de travail et un budget pour la mise en œuvre de la Stratégie pour la période allant jusqu'à la fin de 2025, qui devront comprendre des activités d'assistance ciblées, tenant compte des résultats du rapport d'évaluation final sur la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que des besoins recensés dans le cadre des activités sous-régionales et nationales de renforcement des capacités menées en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans la région méditerranéenne, et de ceux exprimés par les États membres ;

10. *Invitons* les parties prenantes ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à continuer d'appuyer et d'alimenter le processus de mise en œuvre ;

11. *Invitons* les États membres, conformément à l'engagement pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, à continuer d'aider les pays à renforcer l'éducation dans les domaines liés au développement durable ;

12. *Prions* la Secrétaire exécutive de la CEE de stimuler les efforts de mobilisation des ressources, notamment financières, consentis par les États membres, en vue du renforcement et de l'élargissement des actions d'EDD [en partenariat avec l'UNESCO et le PNUE] ;

13. *Prions également* la Secrétaire exécutive de la CEE d'intégrer des activités, partenariats et initiatives liés à l'EDD dans tous les programmes ;

14. *Réaffirmons* qu'à l'avenir les réunions ministérielles de haut niveau de la CEE auront lieu périodiquement, de préférence, et selon qu'il conviendra, dans le cadre des conférences « Un environnement pour l'Europe » qui permettent de réunir un large éventail de parties prenantes.